



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Requalification d'un chemin rural sur la commune de Marsilly

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

C.D.A. La Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maxime Bono, Président

RCS / SIRET

24170043400020

Forme juridique

E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6 Sous rubrique d)	La requalification du chemin rural concerne un linéaire de 910 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de requalification du chemin rural intègre la reprise de la chaussée actuelle en très mauvaise état et la réalisation d'une bande cyclable. La largeur de l'emprise du chemin rural existant sera ainsi légèrement augmentée après aménagement (de l'ordre de 0,5 à 1 m).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la requalification est :
d'une part, d'améliorer pour les ostréiculteurs du Port de la Pelle les sorties
de leur secteur ostréicole
d'autre part d'améliorer les cheminements pour les habitants de la commune
et les touristes souhaitant rejoindre le littoral (modes de déplacement
doux) .
Le chemin rural à requalifier relie en effet la zone littorale à la RD105

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réfection de la chaussée existante sur une largeur de 3.00m.
Création un cheminement mixte piétons / cycles d'une largeur 2.50m

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic routier sur ce chemin rural restera après les travaux très limité et équivalent à celui de la situation actuelle, et ce d'autant que la future voie sera à sens unique (sens Port de la Pelle - RD105) .
Son réaménagement permettra un confort pour le cheminement des touristes et des habitants de la commune vers la zone littorale et facilitera pour les professionnels la sortie de la zone ostréicole (Port de la Pelle) .Il garantira également la sécurisation des cheminements piétons et vélos (bande plantée séparant la voie de la zone mixte piétons/vélos envisagée) .

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire :	910 mètres
Largeur totale :	7 mètres
dont largeur voie :	3 mètres
dont largeur bande plantée et bande verte	1 à 1,5 mètres
dont largeur cheminement mixte (piétons/vélos)	2,5 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Marsilly
(Charente-Maritime)

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 09 36 ' 0 Lat. 46 ° 13 , 54 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 09 36 ' 0 Lat. 46 ° 13 , 54 " N

Point d'arrivée : Long. 1 ° 08 , 55 " 0 Lat. 46 ° 13 , 48 " N

Communes traversées :

Marsilly

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le chemin rural à requalifier correspond à une voie carrossable permettant de relier la RD105 à la zone littorale. Il traverse une zone agricole vouée à la grande culture et n'est bordé par aucune haie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle approuvé le 28 avril 2011.
PLU de Marsilly adopté le 27 février 2009.
Ce document est actuellement en cours de révision.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Marsilly (Charente-Maritime)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévision des risques inondation par submersion marine prescrit le 27/12/2012 (bassin du Nord du département)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Sèvre Niortaise-Curé
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 20 mètres du SIC Marais Poitevin (SIC fr5400446) A environ 20 mètres du SIC Pertuis Charentais (SIC fr5400469) A environ 20 mètres de la ZPS Marais Poitevin
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Requalification d'un chemin rural existant non bordé de haie et traversant des zones agricoles de grandes cultures
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation très faible d'espaces agricoles du fait de élargissement réduit projeté des emprises actuelles (de l'ordre de quelques centaines de m ²).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores faibles liées à un trafic routier très limité. Il ne s'agit pas de modifier le statut du chemin qui restera un chemin rural.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations très faibles liées à un trafic routier très limité. Il ne s'agit pas de modifier le statut du chemin qui restera un chemin rural.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollutions de l'air très réduites du fait d'un trafic routier très limité. Il ne s'agit pas de modifier le statut du chemin qui restera un chemin rural.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chemin est existant. Sa requalification ne modifiera pas de manière significative le ruissellement des eaux de pluie. Augmentation très faible des surfaces imperméabilisées par rapport à la situation actuelle. Milieu récepteur actuel : sol et nappe
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La requalification bénéficiera notamment aux ostréiculteurs présents au Port de la Pelle (sortie de la zone ostréicole facilitée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond sur la commune de Marsilly à une simple requalification d'un chemin carrossable existant. Les ré-aménagements projetés concerneront un linéaire faible et l'essentiel des travaux concerneront les emprises existantes du chemin (faible élargissement des emprises). Le secteur du chemin à requalifier se situe en dehors de tout périmètre environnemental (ZNIEFF, ZICO, ZPS, NATURA 2000). Les abords du chemin correspondent à des parcelles de grandes cultures à faible intérêt écologique. Au regard des faibles contraintes environnementales du site et de la très faible ampleur des travaux projetés, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact relative au projet de requalification du chemin rural.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

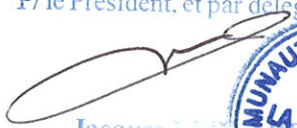
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à LA ROCHELLE le, 11 AVRIL 2013

Signature

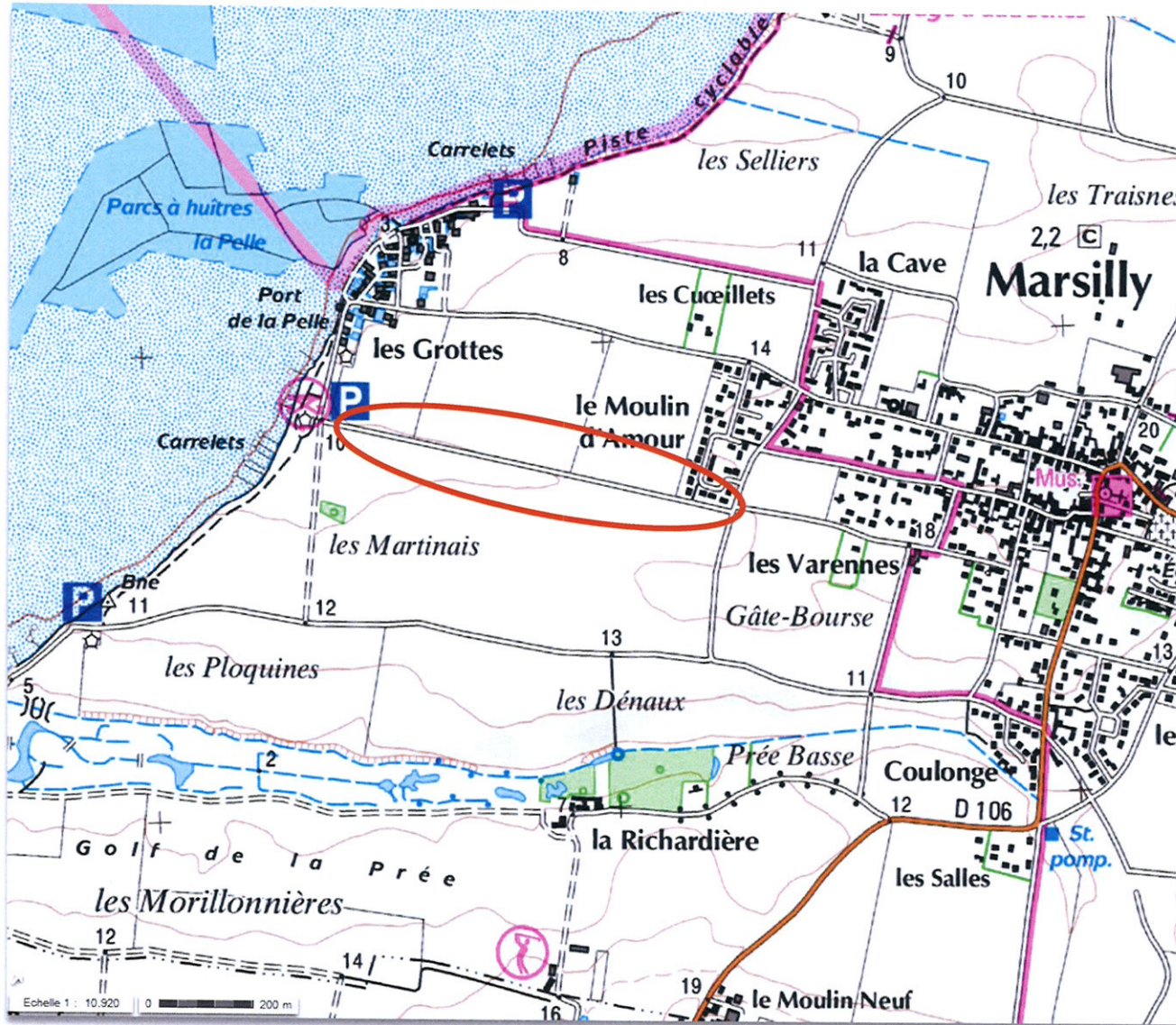
P/le Président, et par délégation




Jacques T. C. R.
Vice-Président







 Secteur du chemin rural à requalifier

OCCUPATION DU SOL DANS LE SECTEUR DU CHEMIN RURAL



Légende :

- Activités ostréicoles
- Exploitations agricoles
- Secteurs d'habitations



Secteur du chemin rural à requalifier

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3

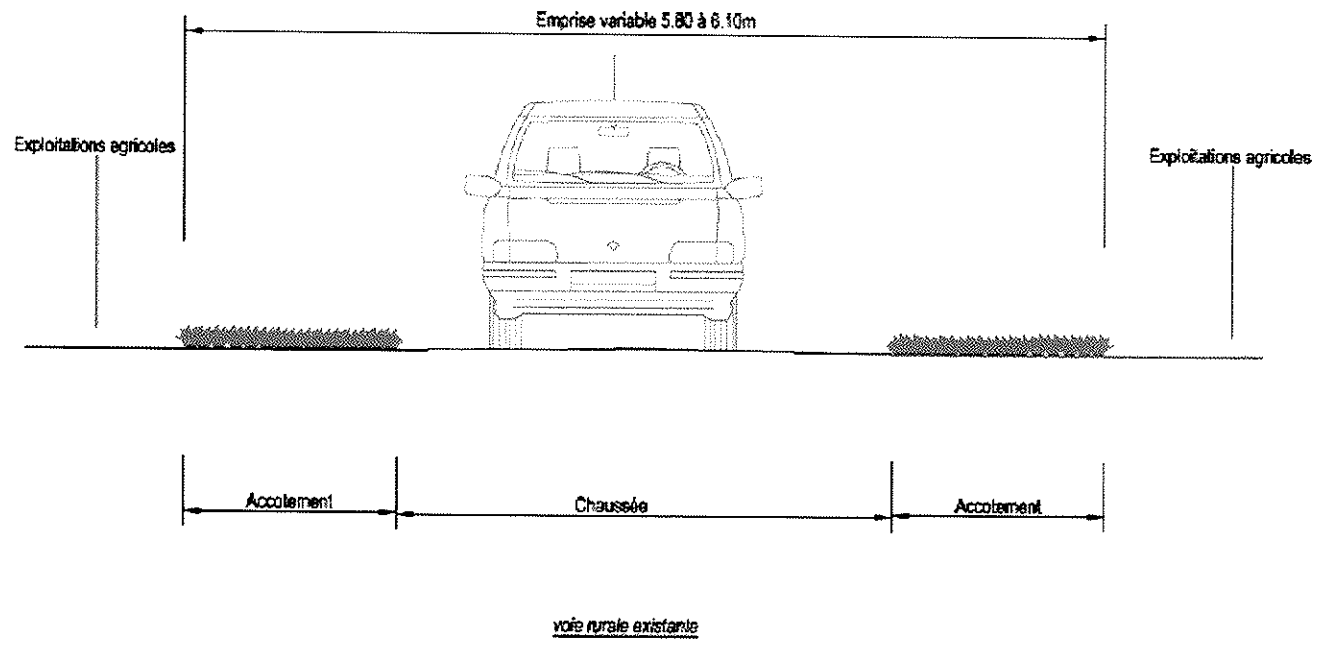
PHOTOGRAPHIES DU CHEMIN RURAL ET DE SES ABORDS



Vue aérienne année 2010

Clichés photographiques n1, 2 et 3: année 2013

COUPE DU CHEMIN RURAL AVANT AMENAGEMENT



COUPE DU CHEMIN RURAL APRES REAMENAGEMENT

